



République Française
Département ARDENNES
COMMUNE DE LUCQUY

Compte rendu de séance

Séance du 9 MARS 2021

L'an 2021 et le 9 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE, sous la présidence de LAMORLETTE ALAIN, Maire.

Présents : M. LAMORLETTE Alain, Maire, Mmes : DESSAINT Marie-José, HOURLIER Vanessa, RICHEZ Constance, SAVIO Gaëlle.

MM : COUTIER Wilfried, GUERY Christophe, HAUTION François, JOVIC Alexandre, LAURENT Patrice, ZEHR Patrick.

Absents excusés : THOIN Jérémy, CUIF Denis.

Absent(s) ayant donné procuration: M. CHARLIAT Martin-Pierre à M. LAMORLETTE Alain.

A été nommée secrétaire : Mme SAVIO Gaëlle.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation :

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture

le :

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VENTE DE TERRAINS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES POUR LA ZONE ARTISANALE PREMIERE TRANCHE

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

AVENANT POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT AU 6 IMPASSE PASTEUR : LOT N°1

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT-BUDGET 2021

BAIL MICRO-CRECHE

QUESTIONS DIVERSES (ASSAINISSEMENT, POLE SCOLAIRE...)

Vente de terrains à la CCCPA pour la zone artisanale première tranche

Réf : 09032021/01

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de vendre des terrains à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises en vue de la réalisation de la zone artisanale de la commune.

La contenance des terrains est de 57 hectares correspondant à trois parcelles ainsi que la voirie pour un montant total de 15 139 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente des terrains à la CCCPA.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution de logements communaux à louer

Réf : 09032021/02 et 09032021/03

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. PETIT au 35 avenue Pasteur et de Madame KASSENDRA au 4 rue de l'Ecole.

M. JOLARD et M. FANTI ont déposé une demande de logement en mairie ; le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des logements vacants.

Après en avoir délibéré, le Conseil attribue à :

- M. JOLARD Serge le logement situé au 35 avenue Pasteur (T 3) à compter du 20 mars 2021 ;
- M. FANTI Kévin le logement situé au 4 rue de l'Ecole (T 2) à compter du 15 mars 2021.

M. LAMORLETTE explique que les locataires ont quitté les lieux au 43 avenue Pasteur en date du 17 mars 2021 mais ce logement ne pourra pas être reloué pour le moment car des travaux sont à prévoir.

M. le Maire demande au Conseil Municipal leur accord pour remettre ce logement en location après les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de relouer cet appartement lorsque les travaux nécessaires à la remise en état seront effectués.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Avenant au marché : réhabilitation du logement 6, Impasse Pasteur (lot n°1 : gros-oeuvre).

Réf : 09032021/...

Dans le cadre de la rénovation du logement, le Maire expose aux membres du Conseil que des travaux supplémentaires ont lieu dans le lot n°1 : gros œuvre et qu'il est nécessaire de régulariser le marché par un avenant.

Les travaux supplémentaires comprenant le remplacement de la dalle et des linteaux des soupiraux s'élèvent à 3312 € HT.

Electricité : lot n° 6.

Le Maire précise que la SARL HAUTION est remplacée par la SARL ROMAIN ELECTRICITE.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant au lot n° 1 et le changement d'entreprise au lot n° 6.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Bail micro-crèche :

Réf : 09032021/...

Le Maire informe qu'une micro-crèche va s'installer dans le bâtiment de l'ancienne école au 35 Rue Haute.

La société SAS IEND porteur du projet, va réaliser des travaux pour son activité et un bail commercial de 9 ans va être signé pour un montant de loyer de 400 € mensuel.

La commune réalisera des travaux de remplacement d'huisseries extérieures ; le montant s'élève à 8 512 € HT.

Le Conseil Municipal accepte l'installation et autorise le Maire à signer le bail commercial.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire informe que la Commission des Travaux et Finances s'est réunie et propose de mettre au budget les travaux suivants :

- Rénovation du logement Impasse Pasteur ainsi que celui du 43 avenue Pasteur
- Achat de 2 défibrillateurs
- Remplacement des huisseries sur le bâtiment micro-crèche
- Fourniture de mobiliers urbains
- Etude remplacement de la toiture de la salle polyvalente
- Réfection des murs du cimetière
- Achat de terrains (Habitat 08)
- Viabilisation de nouveaux terrains sur le lotissement Rue du Stade.

Questions diverses :

- Le maire informe que la réunion pour le pôle scolaire prévu le 26 février a été annulée et reportée au 23 mars.
- Le maire informe qu'à la rentrée scolaire 2021-2022, la région Grand Est ne prendra plus en charge le transport méridien.
- Le maire informe que le dossier assainissement doit être présenté à l'agence de bassin pour subvention ce mois-ci.
- Le maire informe que le président et la trésorerie de famille rurale ne renouvellent pas leur mandat à la rentrée 2021-2022.
Il est donc important de recruter des bénévoles dans les parents d'élèves si l'on veut toujours profiter des accueils périscolaires.
- Le maire informe que des tests salivaires auront lieu à l'école le vendredi 19 mars. La commune mettra à disposition le personnel communal pour accompagner dans l'organisation.
- Le maire informe que la commune n'est plus dans le périmètre de protection au sujet de la grippe aviaire mais qu'il faut toujours appliquer les règles de sécurité de l'arrêté de Mr le Préfet.

